



# Syndicat **N**ational des **P**ersonnels **T**echniques des **R**éseaux et **I**nfrastructures

Siège Social : 4, rue des Peupliers 75013 – PARIS  
Tél. 01.45.89.33.70 – Fax 01.45.88.79.94 – CCP 753 07 L PARIS  
E-mail : [snptri@snptri-cgt.fr](mailto:snptri@snptri-cgt.fr) Site : [www.snptri-cgt.fr](http://www.snptri-cgt.fr)

## **NOTE SUR LE RAPPORT LECOCQ**

Commandé par le gouvernement en janvier dernier, le rapport sur la santé au travail confié à la députée LREM Charlotte Lecocq, au consultant Bruno Dupuis (Alixio) et à Henri Forest (CFDT), doit être officiellement rendu public le mardi 28 août 2018.

Mais ce rapport a déjà été diffusé par la presse...

Il s'intitule :

« **Santé au travail : vers un système simplifié pour une prévention renforcée** ».

La première phrase de l'avant propos donne le ton :

« Les femmes et les hommes constituent la première ressource stratégique de l'entreprise ».

Après cette formule consensuelle, les expressions ne laissent pas de doute sur le point de vue des auteurs ni sur leurs intentions.

Il s'agit bien de rendre « efficace » la santé au travail ; comprendre utile à la compétitivité de l'entreprise.

La santé des travailleurs est ici une préoccupation en tant que préservation de la capacité de travail.

Extrait :

« Il n'est en effet pas de performance économique sans performance sociale de l'entreprise. Il n'est pas de pérennité de l'entreprise sans capacité à s'adapter et à agir sur un environnement mouvant, internationalisé, et hautement concurrentiel ».

Ce n'est pas le bien être des êtres humains qui produisent qui est l'objectif ; la santé des travailleurs est ici une condition à la performance de l'entreprise.

Autre illustration page 3 avec la mention au rapport de 2010 : « Bien être et efficacité au travail », présenté comme exemple de « prise de conscience ».

Tout un programme...

On est bien loin de la définition de la santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) :

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Il s'agit, derrière un vocabulaire « moderne » de chercher à remplacer l'obligation de sécurité par une « responsabilisation de chacun », une bienveillance intéressée et condescendante des employeurs, une soit disant « simplification » des normes et des procédures, l'argument fallacieux utilisé pour supprimer les protections et les droits des salariés.

Tout ceci est enrobé d'un discours mettant l'entreprise au centre de tout, l'entreprise devenant la cellule de base de la vie sociale, dans laquelle seraient associés dans un intérêt commun, salariés et actionnaires, producteurs et parasites, dans une « association de partenaires sociaux » (dans le texte).

Bref, la reprise et la poursuite du discours corporatiste sur l'association « travail-capital », chère à Pétain et à ses héritiers.

Avec, en prime, des bouches aux sourires pleins de dents bien blanches pour tenter de nous le vendre...

Ainsi, le scandale de l'empoisonnement des travailleurs à l'amiante (100 000 morts d'ici 2050) est ici qualifié de « crise de l'amiante », et la vague de suicide à France Télécom, que la justice a clairement associé à la « gestion in-humaine » devient : « l'emblématique dossier de France Télécom ».

Les victimes sont invisibles, remplacées par des formules (« dossier France Télécom »), les responsabilités ne sont pas pointées.

Pire, les responsabilités et les responsables de ces harcèlements, de ces empoisonnements, deviennent eux aussi invisibles, comme si on souhaitait ainsi faire oublier les faits et les coupables...

Les 100000 morts de l'amiante deviennent « une crise ».

Pour les auteurs du rapport, une modification en profondeur du rôle de l'Inspection du travail doit intervenir.

Dans quel but ?

Mieux garantir la santé des travailleurs ?

Avoir enfin les moyens de traquer les causes des accidents, des maladies, auxquelles sont exposés les travailleurs ?

Non, il s'agit au contraire d'affaiblir, voir de supprimer le contrôle et la sanction des employeurs, en évoquant... « la confiance ».

Il est même évoqué « le contrôle bienveillant » de l'Inspection du Travail.

La structure régionale préconisée par le rapport (regroupement des services de santé inter-entreprise, les aract, les agents des Carsat en charge de la prévention, les compétences régionales de l'OPPBT...) devra être positionnée « comme l'interlocuteur de confiance pour les entreprises en matière de conseil en prévention n'exerçant aucune mission de contrôle ».

« Ne pas fonder l'incitation à la prévention sur la seule menace de la sanction » est-il écrit...

Le contrôle devient « contrôle bienveillant » puis « conseil » puis... ?

L'employeur devient roi « chez lui », l'entreprise est « libre » (de tous contrôles).

Avec les multiples attaques du Code du travail, des garanties collectives, la remise en cause des missions de la médecine du travail, la répression des syndicalistes et des médecins du travail, la suppression des CHSCT, l'allongement des carrières, ce rapport propose « un scénario pour un système d'acteurs et une gouvernance refondés ».

Il constitue une remise en cause des principes et des moyens en matière de prévention de la santé des travailleurs, qui s'inscrit dans la politique des gouvernements successifs contre les intérêts des salariés, du public comme du privé, au profit « des entreprises », en fait au profit du capital et des actionnaires.

Ce rapport sera la base de la prochaine « concertation » sur la santé au travail à laquelle seront prochainement convoquées les organisations syndicales.